

obtiennent dans tous les examens et concours... M. Combes soutiendra-t-il sérieusement...

Union Sociale et Patriotique Convocations

Réunions mensuelles des adhérents du Dimanche 29 Juin, à onze heures du matin, à l'Estaminet de la « Nouvelle Aventure », 50, rue du Château.

Mouvoux

Si réellement Monsieur Dron avait désiré avoir de sérieux éléments pour se prononcer sur les mérites des différentes congrégations...

ROUBAIX

Au Conseil Municipal

La séance d'hier au Conseil municipal a été vraiment instructive, mais l'abondance des matières ne nous permet de relater que les incidents du début qui ont permis à certains membres de la majorité de prouver que les collectivistes furent jadis les tyrans des fonctionnaires et ouvriers municipaux...

Voilà une déclaration qui est à retenir, et le citoyen Watremez pourrait bien la regretter amèrement un jour ou l'autre. Quand il y aura des blessés, et même des cadavres comme la chose s'est déjà vue, nous verrons bien si le jeune lutteur du P. O. F. osera encore dire : « Ils ont bien fait ».

Dron, Ponce-Pilate

En tête de l'ordre du jour de la séance du 21 Juin au conseil Municipal de Tourcoing figurait un avis à donner au sujet des demandes d'autorisation formulées par différentes congrégations.

Monsieur Dron qui était de méche avec lui convint qu'il était de son avis, mais parce que le conseil n'a pas à son pouvoir les éléments nécessaires pour se prononcer sur les mérites des diverses congrégations.

Le tour fut joué avec une incroyable habileté, et prouvé une fois de plus que Delphin Dumortier l'ancien candidat du parti ouvrier, celui que le comité exécutif a rejeté de son sein comme traître et vendu, est délinquant domestiqué par le Dompneur.

N'empêche que la réponse de Monsieur le Maire est embarrassée et dénote un état d'esprit qui n'est pas ordinaire.

En qu'on voit un homme qui habite Tourcoing depuis une quinzaine d'années, et qui, malgré sa supériorité intellectuelle que ses partisans se plaisent à faire valoir, n'est pas parvenu à se prononcer sur les mérites des congrégations de Tourcoing.

Il n'est pas étonnant que Monsieur le Maire ne demandât et n'ait jamais demandé autre chose que la liberté de faire le bien.

Ces faits sont patents, tous les vrais Tourquennois les connaissent et seule la religion de M. le Maire ne serait pas éclairée ? Sa grande intelligence s'il serait elle ravivée au dessous du bon sens du dernier de ses administrés ?

Si réellement il n'a pas d'idée bien arrêtée sur les mérites de ces congrégations il était de son devoir de prendre avis auprès de ses conseillers par un référendum, ou bien ce qui était plus simple, il pouvait interroger ou à un les membres de son conseil en leur permettant bien entendu, à titre exceptionnel, d'émettre une opinion personnelle.

Est-il nécessaire de parler de Monsieur Martens qui à un moment critique a fait appel, pour le soigner, à une de ses religieuses qui peu de temps avant n'avaient pas trouvé grâce devant M. Dron.

Il n'est pas jusqu'à M. Auguste lui-même qui aurait prouvé à M. Dron les mérites de sa utérus religieuse, et de son nouveau professeur prêtre dans un collège libre.

Il en résulte donc que M. le Maire n'a pas les éléments établissant les mérites des congré-

tions de Tourcoing, c'est qu'il n'a pas voulu les chercher alors que cela lui aurait été d'autant plus facile qu'il les aurait trouvés dans son entourage.

pro de cesser ses onéreux services. Déchu de l'administration municipale, il doit se remettre au travail.

Tel autre ayant dans ses attributions l'alimentation et les services de l'Abattoir trouve moyen de placer un de ses fils aux appointements de deux cents francs par mois chez un gros boucher adjudicataire de foires marchés pour l'assistance publique.

Sans doute sa qualité de fils d'adjoint lui tenait-il lieu d'apprentissage et motivait seule son embauchement à ce taux exceptionnel, puisque ledit boucher le licencia aussitôt que l'administration municipale collectiviste céda la place à une administration républicaine.

C'est de ce moment que datent la fin des réclamations d'un établissement charitable, le nouvel adjoint au maire ayant tenu à faire revêtir du visa municipal les viandes à livrer à cette institution, formalité soigneusement négligée par son prédécesseur.

Tel administration communale achète un bateau trois mille francs ; Après des réparations dépassant le coût de cinq mille francs, on estime ce bateau à la valeur de quinze cents francs !

Des opérations de ce genre laissent le champ libre à toutes les suppositions et beaucoup de nos concitoyens ne sont pas éloignés d'y voir une combinaison analogue à celle des ascensions aérostiques, dont parla naguère l'aéronaute Terlyncq, en des affiches électorales qui n'entraînaient pas de poursuites.

Si elles constituent ce que les collectivistes appellent la guerre au capital, il faut convenir qu'elles ne manquent pas d'une originalité toute spéciale.

Et peut-on dire que ceux qui les engagèrent sont sortis de l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, les mains nettes ?

CROIX

Une affaire... dans le sac !

C'est de l'hospitalisation illégale du fils d'un contribuable et Conseiller municipal que je veux parler ; les détails de cette affaire sont suffisamment connus du public, pour qu'il soit encore nécessaire d'y revenir aujourd'hui.

On sait que, comme suite à la protestation de la minorité à ce sujet, Monsieur le Préfet, après avoir demandé des explications, et reconnaissant le bien fondé de la réclamation, prit un arrêté portant règlement de la somme de 906 fr. à la charge de Monsieur le Maire de Croix.

Quelques jours plus tard, un nouvel arrêté, annulant le premier, vint exhorter le Maire de paiement de cette somme.

C'est ce qu'annonçait triomphalement l'Egalité avec le petit commentaire d'usage dans son numéro de dimanche dernier. Ce journal insinua aussi que certains individus haineux, se gardaient bien de critiquer cette nouvelle décision.

Pourquoi n'en parlerions nous pas ? Les considérants invoqués, dans le second arrêté de M. le Préfet démontrent surabondamment que cet honorable fonctionnaire a reçu des ordres de haut lieu pour agir ainsi.

On lit, entre autres, cette déclaration que « le Maire s'est conformé à la loi en demandant l'avis du Conseil Municipal, mais qu'il est vrai que cet avis a été demandé un peu tardivement ».

C'est bien le cas de dire cette fois : « m'excusez vous tard que jamais, » car, n'est-ce pas d'un cocasse achevé, cette demande d'autorisation faite en 1902, pour des dépenses relatives à une hospitalisation qui date de 1899.

L'Egalité a bien raison de ne point crier trop haut victoire, car, si le fils Deboeck a pu être inscrit sur la liste des indigents devant bénéficier de l'Assistance médicale gratuite, c'est grâce au bon cœur des membres de la minorité qui ont consenti à l'accepter, voulant ainsi démontrer qu'ils sont moins haineux que les collectivistes-sectaires qui, eux ne veulent jamais consentir la moindre chose quand il s'agit de leurs adversaires.

Nous étions un peu, il est vrai, dans la situation de plaignants qui retirent leur plainte et arrêtent l'action de la justice au moment où elle va s'appesautir sur les coupables ; mais le Maire de Croix était, selon nous, assez cruellement saigné par ses procès successifs, et nous avons prêté de ne pas pousser les choses au pire.

C'est certainement ce vote de la minorité qui a décidé M. le Préfet à prendre son second arrêté, qui du reste nous a paru excellent.

Ce n'est pas cette prétendue victoire du Maire de Croix qui nous fera reculer d'une semelle dans notre campagne anti-collectiviste, et le sire Desbarbieux s'en apercevra bien par la suite.

Depuis quelque temps d'ailleurs, le Maire, jadis si affolé, si découragé, semble avoir trouvé auprès de certains personnages politiques un appui inattendu ; c'est ce qui lui a rendu un peu de sa belle assurance d'autrefois, quand il se faisait si volontiers, à propos de tout et à propos de rien, l'accusateur public de tous ses adversaires politiques.

C'est sans doute ce nouvel appui qui lui a fait dire récemment à notre collègue Bonnier : « Avec le nouveau Gouvernement, vous pouvez protester tant que vous voudrez, je ferai tout ce que je voudrais ! »

Louis XIV, qui fut, à ce que l'histoire nous raconte, un grand roi, et un roi très autoritaire disait : « Nous voulons ». Le Maire de Croix dit : « Je veux ! » Saura-t-on jamais ce qui se passe dans la tête de ce serf-battant capitaliste et révolutionnaire ?

Noire protestation aura quand même eu pour résultat de forcer le Maire à s'incliner devant la loi, en convoquant le commissaire d'assistance, ce qu'il s'était toujours refusé de faire : « Je ne veux pas ! avait dit Desbarbieux. »

Ce résultat est minime, mais par le temps qui court, sachons nous en contenter, car, nous combattons isolés, n'ayant d'autre satisfaction à attendre que celle du devoir accompli, sans même toujours obtenir l'appui moral de ceux pour lesquels nous nous devouons sans cesse ; tandis que Desbarbieux et les siens s'enrichissent chaque jour, cyniquement, certains qu'il soit de la naïveté ludicrotable des malheureux qu'ils bernent et de l'appui constant qu'ils rencontrent auprès de la puissance occulte et formidable qui dirige actuellement les destinées de la France.

J. DUBOURG, Conseiller municipal.

N. de la R. - Que les membres de la minorité du Conseil de Croix ne se découragent point. Ils tiennent le bon bout, comme on dit. L'affaire Deboeck est secondaire. Il est une question beaucoup plus importante à éclaircir, c'est celle relative au déficit budgétaire. Avec un peu de persévérance et de patience, ils arriveront assurément à savoir où ont passé les 6000 francs, sur lesquels le rapport de la municipalité a gardé un silence vraiment étrange.

Aucune réponse n'a été faite, en effet, sur la brochure publiée par la minorité. Il faudra bien cependant que M. Desbarbieux s'explique une fois pour toutes et carrément sur ce sujet...

L'jubilé

d'mopère et mamère Dhal L'quarti St-Pierre, lundi, y-à-tout in fête Tertous avot mis sin drapeau In n'veroyt foqu' des gins fajant risette L'olé, il-mém', fajot tout aie pie beau.

Ch'tot l'jubilé des chinquant' ans d'mariache De Fidél' Dhal et de s'bonne fimm' Lisa Deux nous vieux gins, vieux durs, tout pleins d'corache

Qu'y ont du trimer pour arriver à cha Tertous l'counot l'vieux Papa Dhal A Crox y a été boulingi Y a été dins l'Conseil municipal Vingt-ching ans d'long (et rin à li r'proch) Y a été aussi cabardé, Auzi Fidél' y n'counot qu'des amis.

Et mamère Dhal' a li che ch'est un' bonn' vieille Il' a tout fait pon rinte s'n'homme heureux Li d'in côté y a promis d'li' Fidèle Tout l'temps qui s'rot' sus la terre à deux. Les jubilé cha été magnifique L'log' du parcours, tout étoit décoré, l'paraboume l' in lire des cops d'insique Pou faj' honneur sus vieux din temps passé. Car y sont là à tros ménaches. Qu'y ont chint chinquant' sept ans d'mariache (trois insonne

Et m... Inec alors dirôt rambronne Tertous a l'ir drot et gaillards Et ch'est les vieux les pus hars

In avant d'tout du magnifiqu' cortège Au plein mitan des bouch'ts et des fleurs Les jubill' assis dins un' calèche Ont sus l'fidure les marques du bonheur Par d'hor' enus in vot tout la famille Les d'hor' les fimm' les garchons et les filles Tertous est d'rai, tertous a du plaiji Ebe ébe qu'ch'est beau ! jour de la vie.

Les v'la qui m'ch'v'nt au cabaret St-Pierre Ch'est là l'majon de len pu v'ieux garchon Ch'est là qu'tertous y vont faj' bin bonn' ch'rs Pasque l'diner y s'nt joliment bon S'lot r'nté avec tout la famille Lisa il dit : « Hein Fidèle y est bin seur ? Qui nous l'èl'ch'ront un p'tit moumint trinchille a. Pou nous n'poser dix minutes un quart d'heur ! » Ahi ouais y est bon, la minorité d Crox Aveo in tête Monsi Eugène Duthot V'inn't apporter avec un b a bouchet Aux jubill' leu pus parafits bou b'bits Monsi Duthot, orstent et m'arichable, Les fait un discours au goût d'chic Infin tertous y s'met à table Car les vintes y crittent : cale...

Ch'ta peine si ont l'eu temps d'diner Que y'a la Fanfare du Créchet Qui vint donner l'un sérénate Aux jubill'ers, leu canarières. Et pns y'a les Orphéonistes, Qui v'inn't comm' des grands artistes Tchanter un l'chour liméro na, Ebe qu'les vieux y sont contents ! In p'ins que ch'est fin ! ; mais non, In attend cri : v'la Ballon ! Et in effet in ballon monie, Aux is et à li vne d'tout l'monte Y a'n va drot un Paradis Afin d'ermencer l'Don Di De l'part de Fidél' et de s'fimme. Ebe l'ondis l'ch'est beau tout d'même L'hélon parti, un' rumeur générale Nous annonce acor du nouveau Ch'est la Musique Municipale Qui vint jener sin p'tit morceau.

Après cha, ov'la les Bourlèze Qui v'inn't apporter leu Bouchet Car Fidèle ch'ètot un astueux Pou bourler l'point ou bin taper. Au bris sot y a en un Grand Bal Et y paraitrot que qu'les vieux Dhal Y ont trouvé si tant d'amus'm'nt Qui ont dé-logé jusq'un lind'm'nt In peut li dire : ch'ètot un' bell' Fête Tertous y avot mis du sin Et mi pon m'part ou j'eu souhaisit Bonn' santé longu' vie, agrémint J'espère que cha ieu l'ra plaiji Et la d'us : Salut !

BOUCHE HINRI.

Histoire collectiviste

Les collectivistes sont, — du moins ils le disent, — les ennemis de tous les tripotages. Et sans doute pour mieux justifier cette affirmation, on les rencontre dans la plupart des tripotages qui se découvrent.

C'est ainsi qu'il est arrivé à notre connaissance une bien peu édifiante histoire, dont la Ville de Roubaix fut la victime de la part de deux purs collectivistes.

L'un était fonctionnaire municipal ; on le voyait se promener avec les grosses légumes de l'administration collectiviste, dans les loges et le

foyer du théâtre Couvrenr aux jours de représentation.

Le second était un gros chevilleur, fournisseur des services municipaux de la Ville ; il subventionnait grassement la caisse électorale du parti révolutionnaire et avait embauché aux appointements de deux cents francs par mois, le fils d'un adjoint, ayant dans ses attributions le service de l'alimentation.

Un jour, notre fournisseur découvrit dans ses comptes d'octroi, des erreurs volontaires, dont bénéficiait l'employé municipal.

Grande colère du boucher frustré et menaces de découvrir le pôt aux roses, s'il n'était remboursé !

Le fonctionnaire supplie, met en avant sa famille, ses enfants, et une combinaison intervient, par laquelle le fournisseur devait être largement remboursé.

Cette combinaison consistait en une nouvelle série d'erreurs à commettre par l'employé communal au profit du chevilleur frustré ; mais, cette fois au détriment de la Ville, qui devait aussi contribuer, sans le savoir et contre son gré, à compenser les pertes eubies par notre boucher, du fait des... erreurs commises par son smi.

Malheureusement pour nos deux compères, la chose se découvrit ; l'administration républicaine, étrangère aux marchandages de caisse électorale, qui avait assuré au fournisseur en cause, toutes les sympathies de l'insoumise administration collectiviste, n'a voulu voir que le tripotage commis au détriment des finances communales. Elle saura infliger au bénéficiaire de ces opérations, une transaction, à laquelle il ne s'attendait pas et lui fera verser... dans les caisses de la Ville, cette fois, la forte comme ?

Quant à l'employé municipal, il a nous assuré-t-on, donné sa démission, renouçant ainsi à ses droits à la retraite.

L'Avenir, l'Egalité et, en un mot, toutes les feuilles révolutionnaires, si promptes à accuser quand il s'agit d'un républicain ou d'un catholique, n'ont soufflé mot de l'aventure.

Parions qu'ils n'en parleront pas ?

WASQUEHAL

Notice historique sur Wasquehal (Suite)

L'établissement de ces forestiers ou comtes, d'où devaient sortir les marquis des Flismande, (803-1119) et les Comtes de Flandre (1119-1500) fut régularisé par Clotaire II, en 621.

Voulu la suite des forestiers depuis cette époque jusqu'à l'avènement de Baudouin, Bras de fer, le 1^{er} marquis des Flismands et le fondateur de la dynastie des Comtes de Flandre, dont les premiers représentants s'appellèrent marquis :

Lyderic I, Burchard, Estorède, Lyderic II et le duo Angilbert sous Charlemagne, Bérenger, sous Louis le Débonnaire, Ingobram, sous Charles le Chauve, et enfin Audacré.

Le traité, en 843, comprend la Flandre dans le royaume des Français.

En 862 la Flandre est érigée en comté vassal du roi de France en faveur de Baudouin, Bras de fer, gendre de Charles le Chauve, dont la famille le conserva jusqu'en 1119.

La civilisation romaine n'avait pu s'implanter dans le Nord de la Gaule.

L'évangile seul put civiliser ces peuples indomptables.

Ce n'est en effet que vers le septième siècle qu'on voit, grâce au zèle de Saint-Eloi, puis de Saint Amand, les peuples normans de ces contrées se fixer enfin autour des monastères et fonder des villes et des bourgades florissantes.

Nous donnons maintenant la suite des Comtes de Flandre depuis Baudouin, Bras de fer, avec une courte notice sur chacun de ceux des deux premières dynasties (802-1384).

Baudouin I, Bras de fer (852-879) est le fondateur de la première dynastie, qui comprend douze comtes et s'étend de 862 à 1119. Ce héros est la gloire d'arrêter les invasions des Normands qui devaient après lui et jusqu'à la fin du neuvième siècle persécuter l'essor de la civilisation chrétienne dans la Belgique seconde ou marquisat des Flismands, c'est-à-dire ; dans tout le pays compris entre l'Escaut et la Somme, et dont Bruges était alors la capitale.

Baudouin II, le Chauve, (879-918) Pour obtenir l'abbaye de Saint Bertin, il fait assassiner le vénérable Foulques, archevêque de Reims en l'an 900.

Arnould 1^{er}, le Vieux et Baudouin III (918-964) Ces princes prennent part de Charles le Simple et des derniers Carolingiens contre Hugues le Grand, l'époque trouble et sombre, mais dans laquelle on peut déjà discerner quelques germes de progrès social. C'est en effet à cette époque qu'on voit apparaître les Gildes ou associations de secours et de défenses mutuelles.

On sait que la féodalité formait à cette époque une hiérarchie ainsi constituée : 1^o Les rois, 2^o Les seigneurs ou grands vassaux, 3^o Les hommes libres ou arrière vassaux, 4^o Les serfs ou colons ruraux, C'est parmi les serfs que se foudèrent les gildes. Les serfs s'y affiliaient par serment, et on y recueillait le denier devant soulager les misères communes.

Les gildes, triomphant de l'opposition des seigneurs, continuèrent d'exister secrètement, et en se perpétuant se transformèrent en corporations de métiers, qui prirent un si vaste essor dans la Flandre, au moyen-âge, et furent l'origine de l'affranchissement communal. (A suivre).

GASTON BAELLEN, Ancien Conseiller de Wasquehal.

PARIS & DÉPARTEMENTS

SARTHE

L'UNION NÉCESSAIRE

A l'occasion du concours fédéral de gymnastique, M. le Président de la République a confirmé, dimanche dernier, au Mans, son discours de Brét.

Il y a fait appel à l'union des républicains. Nous sommes persuadés, que cette union est nécessaire pour le bien du pays et que le pays la désire et l'ordonne. Les progressistes ont offert à nos gouvernants une main loyalement ouverte ; on leur a répondu en leur montrant le poing.

Il n'est passé enfin, depuis les discours de